LE + SYNDICAL
Finances Publiques

CGC Finances Publiques de la Vienne

31 Août 2023

Groupe de Travail Immobiler du 4 juillet 2023 : Sécurité des bâtiments et projets à venir …

**« On perd du temps au choix, on tente, on veut tout faire.
N'en n'ayons qu'un, mais qu'il soit le bon. »
Jean de la Fontaine (Le chat et le renard.)**

Le 4 juillet 2023 se tenait un groupe de travail présidé par l'administrateur des Finances Publiques, monsieur Eric DERNE, accompagné de monsieur GIRY, de madame LEJOSNE et de madame AUBERT.

À titre préalable, monsieur Derne a souhaité revenir sur les évènements qui se sont déroulés dans la nuit du jeudi 29 au vendredi 30 juin, au Centre des finances publiques situé rue de Sloévnie.

Aux alentours de 4/5h du matin, le Centre des finances publiques a fait l'objet d'une effraction. Les individus se seraient introduits par l'entrée de la salle de réunion du centre. Ils ont ensuite pénétré dans l'espace dédié à la Caisse et procédé à une fouille des lieux avant de sortir par la fenêtre de la salle de réunion en cassant le volet.

Au titre des dégâts :

- La porte coulissante vitrée a été endommagée ;
- le rideau métallique est hors service ;
- le volet de la salle de réunion est cassé ;
- La portée d'entrée de la caisse est cassée ;
- Deux clés ont été volées dont celle du coffre (étant ici précisé que le coffre du site n'a pas été trouvé).

Suite aux évènements, le DRH s'est rendu sur les lieux dès vendredi matin avant 8h en compagne de la Directrice de la DDFIP. Il a été décidé de fermer l'accueil le vendredi matin et de gérer les usagers qui attendaient devant le centre par la remise de fiches de contact.

Au regard du climat social et des désagréments occasionnés par les odeurs nauséabondes résultant des dégâts alentours[1], les agents ont eu le choix entre rester sur

1 Près de 400 « jeunes » se seraient réunis sur la place des Couronneries et ont procédé à des dégradations (incendies volontaires notamment) sur près de sept commerces.

site ou travailler à domicile. D'un point de vue RH, pour ne pas pénaliser les agents, une journée complète de décompte de travail est prévue.

La Direction a porté plainte et les services logistiques travaillent à la remise en service – et en sécurité – du centre. L'urgence tient notamment au rétablissement de la porte centrale d'accueil des usagers.

Depuis lundi, l'accueil est en mode dégradé (l'entrée des agents et des usagers se fait par la porte latérale). La salle de réunion est utilisée pour gérer les cas simples. Les usagers aux questions plus complexes sont orientés vers l'accueil classique.
Un vigile a été engagé pour la semaine. La question se posera de savoir si sa présence doit être prolongée.

Madame Aubert souligne qu'un plan d'évacuation incendie est en cours de réalisation au regard de cette situation de crise.

Tous les véhicules ont été rapatriés par précaution, à l'exception du véhicule du secrétariat général.
Il a été demandé – à titre de sécurité – aux agents de transporter leur PC professionnel à domicile à titre exceptionnel.

Les organisations syndicales ont souligné – à ce titre – que le transport des PC n'était pas aisé pour les personnes se déplaçant en bus ou à bicyclette. Il a été demandé si la disposition des ordinateurs dans un coffre ne pouvait pas être envisagée. M. Derne a répondu que la situation n'était pas adéquate en raison des jeux de clés.

Les organisations syndicales ont également demandé s'il serait possible de remettre en service la porte arrière du bâtiment. M. Giry a expliqué que la porte était voilée et que son ouverture posait des problèmes de sécurité. Sa réparation suppose l'intervention de plusieurs professionnels, notamment en raison de la puissance du moteur d'ouverture de la porte qui n'est pas adaptée au cadre et aux gonds de la porte. Pour l'évacuation incendie, il est noté que la porte peut s'ouvrir de l'intérieur vers l'extérieur.

Ultérieurement la CFE-CGC a demandé une précision sur le mode de financement des travaux occasionnés par ces incivilités. La direction a expliqué qu'il n'y avait aucune assurance, et donc aucun mécanisme indemnitaire. L'État est son propre assureur et choisira qui doit et/ou peut être indemnisé. Les travaux seront donc financés sur fonds propres.

La réunion relative au GT immobilier a ensuite débuté.

M. Giry a expliqué que ce groupe de travail faisait suite aux neuf conseils de site précédemment tenus, réunissant 60 participants (contre 90 l'an dernier).

Les différents financements ont été présentés.

→ CAS 723 (Compte d'affectation spéciale Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État)

Il est prévu en priorité pour 2023 des travaux ADAP c'est à dire des travaux d'accessibilité sur Loudun. Le projet sera ensuite mené en 2024 sur Slovénie avec une réflexion autour de l'accueil dans le cadre du SIP de demain.

Des travaux d'électricité seront tenus à Montmorillon.

A Riffault, des travaux importants de réfection des chéneaux sont prévus. Ils devront être suivis de travaux de réfection des plafonds, lesquels menacent de s'effondrer dans certains bureaux.

Une étude de faisabilité est également en cours sur Riffault pour changer les menuiseries. L'objectif est d'obtenir une vision d'ensemble du projet de rénovation pour gagner véritablement en performance énergétique.

→ GER (Gros entretien et rénovation)

Ce financement assurera le remplacement de la chaudière sur Montmorillon pour une chaudière couplée gaz et pompe à chaleur.

L'équipe de direction alerte sur le fait que le remplacement des chaudières est une obligation légale également prévue par le COM pour 2027.

En outre, à Civray, il n'existe plus aucun mode de chauffage fonctionnel. Il est urgent de prévoir des travaux de remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur (absence d'arrivée gaz). Une demande de financement a été réalisée auprès de SPIB car l'État propriétaire ne veut pas financer en raison d'un manque de RSI (retour sur investissement).

→ Plan de résilience n°2

Ce financement a conduit à l'acceptation de 5 dossiers (plancher, robinet thermostatique et désembouage).

→ Budget départemental

Il est rappelé que près de 300 000 euros sont réservés en marge de travaux chaque année. Ce budget prendra notamment en charge le *relamping* des sites et des travaux sanitaires (WC, mousseur, chauffe-eau).

Ce budget a également permis le financement des espaces convivialité intérieur et extérieur. Il apparaît que ces espaces sont utilisés ce qui est satisfaisant.

Les projets à venir ont également été annoncés.

En premier lieu, l'étude menée par les élèves ingénieurs sur le site de Chatellerault a été présentée.

En second lieu, le SDIR (schéma directeur immobilier) au niveau régional a été présenté. Il s'articule autour de trois axes.

→ Immeubles domaniaux à conserver ou non

Sur ce point, tous les immeubles du département sont conservés. La seule exception concerne le logement du gardien à Civray qui a trouvé preneur.

→ Classement des bâtiments selon leurs performances énergétiques (> 1000 m²)

Le bâtiment de Riffault est classé comme très insatisfaisant.
Les sites de Slovénie, la Brelandière et Avenue de l'Europe sont satisfaisants.
Le site de Saint Louis est bon.

Cela permet d'orienter les travaux.

→ Densification des locaux

Tous les locaux conservés sont à densifier. Autrement dit, il faut accueillir d'autres administrations dans nos locaux, serait-ce des collectivités locales.

La difficulté aujourd'hui est que Poitiers, ex-capitale régionale, est une ville avec de nombreux bâtiments qui sont tous en recherche de densification.

A ce titre, la direction a indiqué s'être positionnée pour accueillir les services relocalisés.

Enfin, la circulaire du 08/02/2023 a été présentée en ce qu'elle donne une nouvelle dynamique et une nouvelle orientation à la logique immobilière.

A long terme, il y est prévu une nouvelle conception des espaces de travail (coworking…*).*

Les organisations syndicales ont émis de fortes réserves sur cet objectif de réaménagement des locaux.

A court terme, la circulaire présente un nouveau ration d'optimisation immobilière.

Auparavant, le calcul de la surface de travail était réalisé à partir de la surface utile brute (SUB) par poste de travail (c'est à dire par point de connexion/prise). Désormais, le calcul se fonde sur la surface utile brute (SUB <u>tenant désormais compte des pièces aveugles, archives, etc</u>.) par rapport au nombre de résidents présents ETP.

Les nouvelles directives renseignement désormais qu'un site est en sous-occupation si le rapport SUB/résidents est supérieur à 16 m² dans le zone tendu, 18m² hors zone tendue.

Ce calcul est directement en lien avec l'objectif de densification.

Il est relevé que sur la Vienne, la DDFIP a un ratio d'environ 35.

La Direction souligne que le réaménagement prévu à Slovénie n'est pas en lien avec l'objectif de densification.

La CFE-CGC demande quelles seront les conséquences d'un défaut de densification des locaux. La direction répond qu'il n'y a pas – pour l'heure – un risque de perte de nos locaux mais que la densification est en lien avec la transition énergétique. Un bâtiment densifié aura davantage de chance d'obtenir des financements.

La CFE-CGC demande quels seront les impacts budgétaires de la densification (mobilier…). La direction admet que la densification et la réduction des espaces de travail

occasionnera des coûts d'aménagement bureautique et acoustique. Une visite à la DIE est à ce titre évoquée car elle a permis de mettre en avant les « prouesses » acoustiques de travaux réalisés pour assurer le travail dans un espace partagé. Il a ce titre indiqué que des études sur l'acoustique à Slovénie sont en cours.

Marché des mopieurs

Un nouveau marché est en cours. Il est apparu que de nombreux mopieurs étaient encore référencés et utilisés alors qu'ils n'étaient plus couverts par un contrat d'entretien. Le fait d'être hors marché coûte.

Un référencement va donc être effectué et une rationalisation des mopieurs réalisés (actuellement 40 mopieurs hors marché et 89 mopieurs en marché).

La suppression d'un mopieur fera l'objet d'un échange métier au préalable. Il apparaît néanmoins que des services sont anormalement dotés.

Neutralité carbone

En 2019, la DDFIP a rejeté 1750 tonnes de CO2 ou équivalent.

La plus grande partie est relative aux transports domicile-travail.

Une organisation syndicale souligne que cela résulte de la mise en place du NRP. La direction répond que l'étude a été réalisée avant son déploiement et que le lien de cause à effet ne peut donc pas être établi.

La DDFIP s'est portée volontaire pour le plan de mobilité employeur (PDME) : cela emportera la création d'un plan d'action.

Déchets

Les devis sont en cours pour assurer le tri des déchets. Le tri des biodéchets est une obligation à compter du 1er janvier 2024.

Les organisations syndicales demandent des précisions, notamment sur le circuit de tri du papier. Il apparaît que les devis visent notamment la gestion du back-office pour assurer la destruction du papier en toute confidentialité.

Une demande de financement Bercy vert est en cours pour un nouvel abri à vélo.

Divers.

Création d'un serveur propre aux CDS pour la communication des documentations techniques.